

# Programme de subventions 2017

Les conditions détaillées sont précisées sur notre site internet [www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)

## ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC CECB® PLUS Pour les bâtiments construits avant 2000

CATÉGORIE DE BÂTIMENT	SUBVENTIONS (FORFAIT)
Habitat individuel	1000.-
Habitat collectif, administration et école	1500.-

## ISOLATION Pour les bâtiments construits avant 2000

	CONDITIONS W/m²K	SUBVENTIONS
Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre ou enterrés jusqu'à moins de 2 m	U<=0.20	70.-/m²
	U<=0.15	90.-/m²
Mur et sol enterré à plus de 2 m	U<=0.25	70.-/m²
	U<=0.15	90.-/m²

Bonus rénovation globale : +20.-/m² d'enveloppe ou +30.-/m² de SRE\*.

## RÉNOVATION COMPLÈTE AVEC LABELS Pour les bâtiments construits avant 2000

	HABITAT INDIVIDUEL	HABITAT COLLECTIF	AUTRES
Rénovation Minergie	100.-/m² SRE*	60.-/m² SRE*	40.-/m² SRE*
Rénovation ou nouvelle construction Minergie P	155.-/m² SRE*	90.-/m² SRE*	65.-/m² SRE*
Rénovation CECB C/B	90.-/m² SRE*	50.-/m² SRE*	35.-/m² SRE*
Rénovation CECB B/A	140.-/m² SRE*	80.-/m² SRE*	60.-/m² SRE*

\*SRE = Surface de Référence Énergétique

## INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

BOIS	EN CAS DE REMPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE GAZ OU MAZOUT	EN CAS DE REMPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
Chaudière à bûches ou pellets avec réservoir journalier	3000.-	4800.-
Chaudière à plaquettes ou pellets < 20kW	5000.-	8000.-
Chaudière à plaquettes ou pellets > 20kW	4000.- + 50.-/kW	6400.- + 80.-/kW
Bonus pour filtre à particules	1000.-	1000.-
POMPE À CHALEUR PAC		
PAC air eau < 20kW	3000.-	4500.-
PAC air eau > 20kW	1800.- + 60.-/kW	2700.- + 90.-/kW
PAC sol eau < 20kW	6000.-	9000.-
PAC sol eau > 20kW	2400.- + 180.-/kW	3600.- + 270.-/kW
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR		
Habitat individuel	10000.-	10000.-
Autres	500.-/kW	500.-/kW

## PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

	MONTANT DE BASE	BONUS*
P < 3kW (< env. 6 m²)	4000.-	4000.-
P > 3kW (> env. 6 m²)	2500.- + 500.-/kW	2500.- + 500.-/kW

\*Si assainissement combiné de la toiture ou remplacement d'une production de chaleur existante par une source renouvelable.

Janvier 2017

agence NOW.ch

# Rénovations énergétiques et énergies renouvelables: des subventions à votre disposition



Le Programme Bâtiments

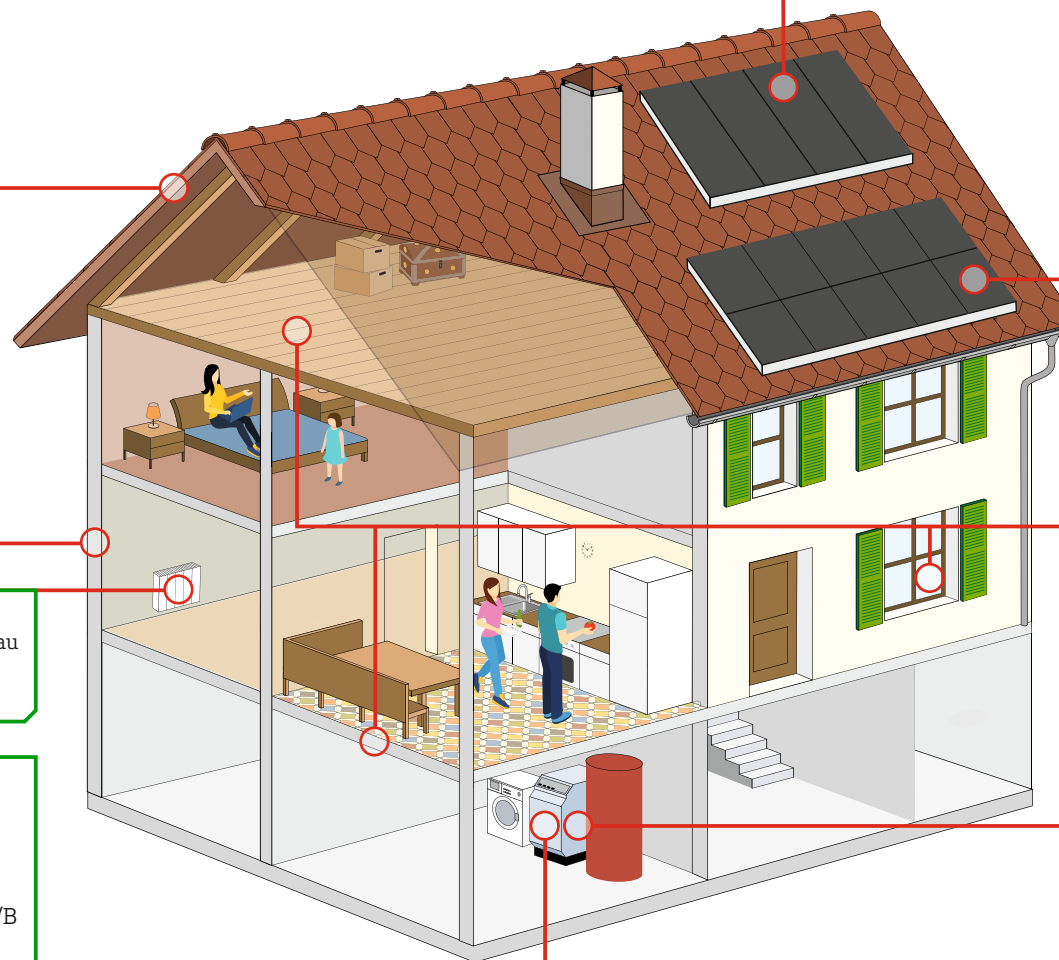


canton de  
**vaud**  
LIBERTÉ  
ET  
PATRIE

# Des subventions pour vos rénovations

- Pas de travaux ni d'acquisition de matériel avant que la décision d'octroi de la subvention vous soit communiquée.
- Les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles.

Le Programme Bâtiments



4000 à 8000 fr  
Installation solaire thermique

70 à 90 fr./m<sup>2</sup>  
Isolation de la toiture  
Pour les bâtiments construits avant 2000

20 à 30 % de l'investissement  
Installation solaire photovoltaïque

**CECB**  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS  
1000 à 1500 fr. par audit  
CECB®Plus  
Excepté cas obligatoires.  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**Bonus rénovation globale**  
Fenêtres, isolation contre locaux non-chauffés, peuvent être pris en compte dans le cadre d'une rénovation globale de l'enveloppe.  
Pour les bâtiments construits avant 2000

70 à 90 fr./m<sup>2</sup>  
Isolation des murs  
Pour les bâtiments construits avant 2000

10 000 fr.  
Création d'un réseau de distribution de chaleur

3000 à 8000 fr.  
Chauffage à bois

**Rénovation globale avec label**  
Pour les bâtiments construits avant 2000

<b>MINERGIE®</b> 40 à 100 fr./m <sup>2</sup> SRE* Rénovation Minergie	<b>CECB®</b> 35 à 90 fr./m <sup>2</sup> SRE* Rénovation CECB® C/B
65 à 155 fr./m <sup>2</sup> SRE* Rénovation Minergie-P ou nouvelle construction	60 à 140 fr./m <sup>2</sup> SRE* Rénovation CECB® B/A

\*SRE = Surface de Référence Énergétique

3000 à 9000 fr.  
pompe à chaleur

Les conditions détaillées sont précisées sur notre site internet  
[www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)

# Trois raisons pour rénover

- Des travaux de rénovation peuvent mener à une réduction de plus de 50 % de la consommation énergétique d'un bâtiment. Ils en garantissent également durablement l'attractivité sur le marché immobilier.
- En rénovant sa maison ou son appartement, on agit également directement sur le confort et la qualité de vie : finis les ponts de froid et les courants d'air.
- La rénovation d'un bien immobilier réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> et contribue ainsi activement à la protection du climat.

DGE  
Direction de l'énergie  
Rue du Valentin 10  
1014 Lausanne  
Tél. +41 21 316 95 50  
info.energie@vd.ch

